Département de l'Ain

Arrondissement de Belley

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

Canton de Lagnieu

Objet de délibération :

Présentation des orientations

budgétaires pour l'exercice 2015

SYNDICAT MIXTE

BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN

du comité syndical Séance du 11 Décembre 2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Sous la Présidence de Madame Jacqueline SELIGNAN, Présidente, sont présents 43 délégués sur 85, convoqués le 03 décembre 2014

Sont excusés:

- Messieurs de FREY, SALVADORI, BOEGLIN, GREAU (CC Plain de l'Ain)
- Monsieur GADIOLET (CC de Miribel et du Plateau)
- Madame GOY-CHAVENT, Messieurs DUPUIS et POUPLIER (CC Rives de l'Ain Pays du Cerdon)
- Madame BOUCHARD et Monsieur de la VERPILLIERE (Conseillers généraux)
- Mesdames PIDOUX et BRACHET (Conseillères régionales)

Ont donné pouvoir :

- M. Patrick BATTISTA (CC du Canton de Montluel), à Mme SELIGNAN,
- Mme DE VECCHI (CC Rives de l'Ain Pays du Cerdon) à Mme BOLLACHE,
- Mme CHAPEL (CC Rives de l'Ain Pays du Cerdon) à M. SICARD.

Est élu secrétaire de séance :

M. DROGUE François (C.C du Canton de Montluel)

CONSTATATIONS SUR L'ANNEE 2014

Au vu des dépenses qui ont été réalisées en 2014 et du budget qui avait été prévu pour cette même année, Madame la Présidente souhaite apporter quelques précisions concernant le budget 2014, au regard du tableau ci-dessous :

LIBELLES	VOTE BP 2014	REALISATIONS 2014	EXPLICATIONS
Investissement -			Reste à payer au Cabinet d'études en charge
<u>DEPENSES</u>	220 200 €	45 880 €	de la révision générale du SCoT en 2015 et
Compte 202 – Frais			2016 : 113 129 €
liés à la réalisation		(dont 11 880 € +	
des documents		34 000 € PADD)	Sommes déjà payées au bureau d'études :
d'urbanisme		, in the second of the second	En 2013 : 67 095,60 €
			En 2014 : 45 880,00 €
Investissement -			
RECETTES			
Chapitre 10	1 156 €	6 576 €	Reversement du FCTVA pour les dépenses de
FCTVA			l'année 2012 – Cette somme est supérieure à
			celle budgétée au BP 2014, car certaines
			dépenses ont pu être prises en compte, alors
			que le calcul avait été fait sans ces sommes.



Chapitre 13 – Subventions Conseil Général de l'Ain	90 000 € répartis en : * 70 000 € * 20 000 € (pour l'évaluation environnementale) Reste à percevoir en 2015 du Conseil Général de l'Ain : - 52 000 € - 20 000 € (pour l'évaluation environnementale)	58 000 €	: 18 000 € reçus du Conseil Général de l'Ain soit environ 25 % des 70 000 € à percevoir, il s'agit d'un 1er acompte (Juin 2014) : +20 000 € de DGD perçus de l'Etat en septembre 2014 / somme non budgétée : +20 000 € de DGD exceptionnelle à percevoir de l'Etat en 2014 (attribuée lors d'une commission réunie fin octobre 2014) / Somme non budgétée Ces 40 000 € versés par l'Etat le sont sur l'exercice 2014, mais serviront à payer les dépenses de l'exercice 2015.
---	--	----------	--

S'agissant des dépenses et recettes de fonctionnement, il n'y a aucune particularité.

PRIORITES et EVOLUTIONS FINANCIERES DU SYNDICAT MIXTE POUR L'ANNEE 2015

La Présidente rappelle que, pour l'année 2015, les dépenses réalisées à la section d'investissement seront essentiellement liées à la révision générale du SCoT, celui-ci n'ayant aucun emprunt.

Quant à la section de fonctionnement, elle sera diminuée en recettes de :

<u>Point 1 :</u> Est présenté et soumis à la discussion le principal point qui influencera le budget de l'exercice 2015 en **recettes** de fonctionnement :

Suite à l'arrêt, par le chef de projet du SM BUCOPA, de son ¼ de temps en tant que chargé de mission Habitat au CDRA :

- Contribution des 4 CC au titre du ¼ de temps du chargé de mission Habitat (dont le chef de projet du SM BUCOPA était en charge) : -10 774 €
- Subvention de la Région Rhône-Alpes pour le ¼ de temps reversée au SM BUCOPA : 7 182 €

Le comité syndical, Après en avoir délibéré, A l'unanimité des membres présents, REÇU LE

2 4 DEC. 2014

SOUS-PRÉFECTURE DE BELLEY

ACCEPTE les orientations budgétaires 2015 prises pour le Syndicat Mixte BUCOPA

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits, Pour copie conforme

> La Présidente, Jacqueline SELIGNAN